



PREFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde

Service Agriculture Forêt et Développement Rural

**Bilan de la mise à disposition du public d'un projet de défrichement
sur les communes de CARIGNAN-DE-BORDEAUX, TRESSES
et FARGUES-SAINT-HILAIRE**

VU le code forestier et notamment l'article L 341-3

VU le code de l'environnement et notamment les articles L122-1, L123-19 et R122-11, R123-46-1,

VU la demande d'autorisation de défrichement déposée le 23 juin 2017 par le Conseil Départemental de la Gironde et déclarée complète le 4 Septembre 2017 tendant à obtenir l'autorisation de défricher 5,7882 ha de bois situés sur le territoire des communes de Carignan-de-Bordeaux, Tresses, Fargues Saint Hilaire,

VU l'arrêté préfectoral en date du 7 février 2018 prescrivant la mise à disposition du public pour le projet de défrichement sur les communes de Carignan-de-Bordeaux, Tresses et Fargues-Saint-Hilaire,

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision.

1) Rappel du contexte

Ce projet concerne le défrichement de 5,7882 ha de bois situés sur les communes de Carignan-de-Bordeaux, Tresses et Fargues-Saint-Hilaire afin de réaliser l'aménagement de la route départementale RD 936 en vu du contournement de Fargues-Saint-Hilaire ; il est soumis à autorisation de défrichement en application de l'article L341-1 du code forestier.

Le responsable de ce projet est le Conseil Départemental 33. Les informations relatives au projet pouvaient être demandées (05 56 99 68 12).

2) Modalités de la mise à disposition

Il a été procédé à la mise à disposition du public du 12 mars 2018 au 13 avril 2018 inclus, du dossier de demande d'autorisation de défrichement de 5,7882 ha de bois situés sur les communes de Carignan-de-Bordeaux, Tresses et Fargues-Saint-Hilaire, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé. Ce dossier incluait une étude d'impact d'Août 2008 ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale n°2017-5784.

Cette mise à disposition du public a eu lieu par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture (<http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>) et les intéressés ont pu faire part de leurs observations sur une adresse électronique de la DDTM (ddtm-spe2@gironde.gouv.fr).

L'avis de mise à disposition a été affiché en mairie du 26 février 2018 au 14 mars 2018 inclus, en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral. L'avis a également été mis en ligne le 26 février 2018 sur le site internet de la préfecture de la Gironde.

3) Résultat de la mise à disposition

Sur l'adresse électronique de la DDTM, une contribution a été enregistrée.

Cette observation figure en annexe au présent bilan. Les éléments de réponse à cette observation figurent ci-après.

4) Observation et réponse apportée.

L'observation comporte une opposition au défrichement de parties de parcelles 99 et 100 non comprises dans l'emprise de la DUP du 7 avril 2011, et pourtant intégrées dans le tracé des travaux.

Réponse apportée :

le Conseil Départemental confirme que l'emprise du défrichement est identique à l'emprise de l'enquête parcellaire conformément au plan en pièce jointe.

L'emplacement réservé pour le fuseau routier est conforme aux documents d'urbanismes.

5) Conclusion

En synthèse des éléments de réponse développés précédemment, il peut être confirmé que :

La demande de défrichement des parcelles AM 99 et AM 100 est donc conforme pour la réalisation du projet de déviation du RD 936.

Le présent bilan clôt la procédure de mise à disposition du public du dossier de demande de défrichement du Conseil Départemental 33 sur les communes de Carignan-de-Bordeaux, Tresses et Fargues-Saint-Hilaire.

Le présent bilan de la mise à disposition sera consultable dans les Mairies de Carignan-de-Bordeaux, Tresses et Fargues-Saint-Hilaire, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service des Procédures Environnementales ainsi que sur le site internet de la Préfecture : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

Fait à BORDEAUX le 25 avril 2018

1 - Observation n°1,

2 – Plan de l'enquête parcellaire de la DUP version 2 en date du 20 mai 2016,